



**District de l'Aude
de Football**



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

COMMISSION DEPARTEMENTALE A L'ARBITRAGE

Commission restreinte

PROCÈS VERBAL N°15 – samedi 03 mai 2025 à 10h00

Président : Inaya RIVALAIN

Visioconférence : Nasser KHOUCHANE, Radouane MOUSSAOUI, Dorian ARREGHINI

Assiste : Maxime KERROUX (CTDA)

La séance est ouverte par le président à 10h00.

1) ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale se tiendra le vendredi 23 mai, à partir de 18H30, à Cazilhac.

L'information a été transmise aux arbitres et aux observateurs.

2) Observations

Considérant l'impossibilité pour la CDA de l'Ariège de finaliser les observations des D1 audois avant la fin de saison, la CDA décide de geler les observations dans l'Ariège. Les arbitres D1 seront classés selon les deux observations réalisées dans l'Aude et les modalités du règlement intérieur.

3) Situations des arbitres

La CDA fait un point d'étape sur les modifications de situation pour certains arbitres :

- Cyril CLARET nous a informé vouloir devenir Arbitre Assistant D1. Il intégrera les AAD1 dès la saison prochaine.
- Damien ALDEGUER nous a informé vouloir devenir Arbitre Assistant D1. Il intégrera les AAD1 dès la saison prochaine.



**District de l'Aude
de Football**



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

8) Manquements

Match de D1 en Ariège :

Trois arbitres désignés dans l'Ariège se sont rendus sur leur rencontre sans drapeaux de touche. En l'absence des équipements adéquats, ils ont débuté le match équipé de chasubles.

La CDA rappelle aux arbitres leurs obligations et prononce une sanction de non-désignation pour le week-end du 17 et 18 mai 2025 aux trois arbitres (Arbitre D1, AAD1, Arbitre D3)

Arbitre D3 :

Cet arbitre était désigné sur un match de D4. Il a officié durant une mi-temps sans AA2 bénévole.

En conséquence de quoi, la CDA prononce une sanction de non-désignation pour les week-ends du 10-11 mai et du 17-18 mai 2025.

Jeune Arbitre stagiaire :

Cet arbitre a déposé une indisponibilité tardive sans fournir de justificatif.

En conséquence de quoi, la CDA prononce une sanction de non-désignation pour les week-ends du 10-11 mai et du 17-18 mai 2025.

Le Président Inaya RIVALAIN remercie les participants et lève la séance à 11h05

**La secrétaire-adjoint
M. Radouane MOUSSAOUI**

**Le Président de la Commission
M. Inaya RIVALAIN**